

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 19 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le 19 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur José CASTELLANOS, Maire.

Présents : M. José CASTELLANOS, M. Dominique STAUFFER, Mme Véronique WITTWE, M. Bruno ADAM, M. Jean DHERINE, M. Christophe BAURES, M. Pascal POBE, Mme Elodie GUSTAW, M. Damien DAVAL, Mme Laurence HENSCH, Mme Catherine ARNOLD.

Absents excusés : Mme Virginie LAMBOULE qui donne procuration à M. Dominique STAUFFER
M. Christophe GALLIET qui donne procuration à M. José CASTELLANOS
M. Olivier BURDUCHE

A été nommé secrétaire : M. Damien DAVAL

Délibération n°2015-051: Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. Damien DAVAL, secrétaire de séance.

Délibération n°2015-052 : Adoption du compte-rendu de la séance du 31/08/2015

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 31 août 2015.

Délibération n°2015-053 : Personnel communal – ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté au secrétariat de mairie.

Il propose de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet pour une durée de travail de 17,50 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer à compter du 1^{er} novembre 2015 ; un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet ; nature des fonctions : secrétaire de mairie ;
- FIXE la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 17,50 heures ;
- CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération n°2015-054 : Achat de matériel pour l'église - participation de la paroisse Sainte-Anne

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'installation de l'église nécessite l'achat d'une nouvelle sono.

Il précise que la paroisse Sainte-Anne prendrait à sa charge une partie de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la participation d'un montant de 310,50 € TTC de la paroisse Sainte-Anne pour l'achat d'une nouvelle sono ;
- précise que la recette sera inscrite en section d'investissement, au chapitre 13, article 1328.

Délibération n°2015-055 : Budget commune - décision modificative n° 1
--

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2015, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
65 - Autres charges de gestion courante		860	
6531	Indemnités	790	
6533	Cotisations de retraite	40	
6558	Autres contributions	30	
023 - Virement à la section d'investissement		5 339	
013 - Atténuations de charges			6 199
6419	Remboursements sur rémunérations (CNP-ASP)		6 199
Total Section de Fonctionnement		6 199	6 199

SECTION D'INVESTISSEMENT			
21 - Immobilisations corporelles		5 649	
2121	Plantations d'arbres et arbustes (aménagement terre-plein rue de l'église)	570	
21318	Autres bâtiments publics (fenêtres MPT)	4 458	
2188	Autres immobilisations corporelles (sono église)	621	
13 - Subventions d'investissement			310
1328	Autres subventions d'équipement (participation sono église)		310
021 - Virement de la section de fonctionnement			5 339
Total Section d'investissement		5 649	5 649

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Communal de l'Exercice 2015, ci-dessus exposée.

La séance est levée à 20h45

Affiché le 20/10/2015

Le secrétaire de séance,
M. Damien DAVAL

Le Maire,
José CASTELLANOS